



**SYNERGIE
HUISSIERS13**

**Société Civile Professionnelle
Multi-Offices d'Huissiers de Justice**

Marseille - Aix - Tarascon - La Ciotat

21 rue Bonnefoy
13006 MARSEILLE

Référence à rappeler :

Dossier : 2358801

Service : 6

Responsable : GD

Fax: 04.91.54.81.51

Téléphone: 04.91.54.25.19

Mail : contact@synergiehuissiers13.fr

Site : https://www.synergie-huissiers-13.fr

Huissiers de justice Associés

Xavier TITTON
René SIMEONE
Philippe RAOUX
Yannick SIMEONE
Frédéric ARLAUD
Catherine GREGORI
Stéphanie TERRIER
Alain COUDERT
Michel DUCOS
Didier AUBERT
Romuald ASSOUS

Huissiers de justice salariés

Patrick BIANCHI
Anaïs SABATIER

Membre d'une Association de Gestion Agréée par l'Administration
Fiscale acceptant à ce titre le règlement des versements et honoraires
par chèque et cartes bancaires

Paiement sécurisé par C.B :

www.jepaieparcarte.com/0196

Ouverture au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30

Informations destinataire :

Numéro de RCS : Marseille D 528 098 882

Numéro de Siret : 52809888200012

Numéro TVA intracommunautaire : FR 23 528 098 882 00012

Code NAF : 6910Z

Crédit Agricole de Provence

IBAN: FR7611306000934811493926109

BIC: AGRIFRPP813

" Conformément à la loi Informatique et libertés du 6
janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de
rectification aux informations qui vous concernent. Pour
exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes
habilitées de l'étude ".

delivract.

**GROUPEMENT
DES OFFICIERS DE JUSTICE
OFFICIERS VENDEURS**

7190

REÇU
Le 13 OCT. 2020

le 12 OCTOBRE 2020

OB

→ COMpta CC



SAS LES MANDATAIRES
50 Rue Sylvabelle
13006 MARSEILLE

Vos références : LIQ. JUD. 26.02.2019 SCI BADI

Affaire : : Maître DE CARRIERE Vincent es qualité de liquidateur judiciaire de la
SCI BADI **C/** S.C.I. BADI

Numéro de facture : 242409

Référence à rappeler lors de tout paiement : 2358801

Madame, Monsieur,

Nous vous informons avoir délivré l'acte dont vous trouverez la facturation ci-dessous.

Conformément à vos instructions le second original a été adressé à votre avocat :Maître ZOUAGHI
William demeurant 21 rue Montgrand 13006 MARSEILLE 6EME

Nous vous remercions de procéder au règlement des frais exposés pour votre compte détaillés ci-
dessous :

LIBELLE	DATE	H.T	EXO	T.V.A (20%)	TOTAL
ENVOI ACTE EXTERIEUR	20/02/2020	44.61		8.92	53.53 Euros
SIG. ORDO BOUZIDI	20/02/2020	59.15	14.89	11.83	85.87 Euros
OPPOSITION AMROUS 1er G	20/02/2020	87.03	14.89	17.41	119.33 Euros
SIG. ORDO AMROUS	20/02/2020	59.15	14.89	11.83	85.87 Euros
SIG. ORDO BENHADID	20/02/2020	59.15	16.89	11.83	87.87 Euros
OPPOSITION BENHADID rdc G	20/02/2020	87.03	16.89	17.41	121.33 Euros
OPPOSITION MBAMBA rdc sur cour	20/02/2020	87.03	14.89	17.41	119.33 Euros
SIG. ORDO MBAMBA	20/02/2020	59.15	14.89	11.83	85.87 Euros
OPPOSITION MLANAO 2ème G	20/02/2020	87.03	14.89	17.41	119.33 Euros
SIG. ORDO MLANAO	20/02/2020	59.15	14.89	11.83	85.87 Euros
OPPOSITION HABHAB 2ème D	20/02/2020	87.03	16.89	17.41	121.33 Euros
SIG. ORDO HABHAB	20/02/2020	59.15	16.89	11.83	87.87 Euros
OPPOSITION BOUZIDI 1er D	20/02/2020	87.03	14.89	17.41	119.33 Euros
AVIS DE DATE D'AUDIENCE	20/02/2020	44.13	16.89	8.83	69.85 Euros
PV DESCRIPTIF 7 lots Salengro	20/02/2020	828.61	14.89	165.72 1	009.22
Euros					
AVIS DE DATE D'AUDIENCE	22/02/2020		69.85		69.85 Euros

La présente facture devra être réglée dans un délai maximum de 30 jours à compter de sa date d'édition. A défaut, le taux d'intérêt des pénalités de retard sera exigible le jour suivant la date d'échéance, et ce, dans les conditions et suivant le taux fixés par les dispositions du 12^{ème} alinéa du 1 de l'article L441-6 du Code de commerce. Tout professionnel en situation de retard de paiement est par ailleurs de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, en sus des pénalités et intérêts de retard, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à la somme de 40 euros (art. D441-5 du Code de commerce)

BORDEREAU PUBLICATION	06/03/2020	85.80		17.16	102.96 Euros
AVIS DE DATE D'AUDIENCE	09/07/2020	44.13	16.89	8.83	69.85 Euros
SIGNIFICATION D'ORDONNANCE	09/07/2020	59.15	16.89	11.83	87.87 Euros
PV AFFICHES IMMO	09/10/2020	99.17	16.89	19.83	135.89 Euros
Facture serrurier	27/02/2020		360.00		360.00 Euros
repérage convocations	06/02/2020	300.00		60.00	360.00 Euros
TOTAL DES FRAIS		2 382.68	698.98	476.56	3 558.22 Euros
Le montant de la provision versée					-227.57 Euros
RESTE DU					3 330.65 Euros

Nous vous prions de croire en l'assurance de nos salutations distinguées.

S.C.P. Synergie Huissiers 13 - MARSEILLE - LA CIOTAT

La présente facture devra être réglée dans un délai maximum de 30 jours à compter de sa date d'édition. A défaut, le taux d'intérêt des pénalités de retard sera exigible le jour suivant la date d'échéance, et ce, dans les conditions et suivant le taux fixés par les dispositions du 12^{ème} alinéa du 1 de l'article L441-6 du Code de commerce. Tout professionnel en situation de retard de paiement est par ailleurs de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, en sus des pénalités et intérêts de retard, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à la somme de 40 euros (art. D441-5 du Code de commerce)